



Communiqué

Communiqué de presse

Lundi 2 février 2015

Chasse des oies : la ministre de l'Ecologie contre l'application de la loi

Alors que la chasse des oiseaux d'eau ferme le 31 janvier, la ministre de l'Ecologie, Ségolène Royal, vient d'écrire à la garderie de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS) pour l'inviter à ne pas verbaliser les chasseurs en infraction, jusqu'au 9 février. Ces propos constituent clairement un encouragement au braconnage. Ils sont d'autant plus choquants que le président de la République ne cesse de rappeler que la France doit se montrer exemplaire en matière de biodiversité et que le gouvernement martèle constamment le devoir de respecter le droit.

Les périodes de chasse des oiseaux migrateurs sont encadrées par la directive européenne « oiseaux » qui impose de fermer la chasse durant la période de migration pré-nuptiale des oiseaux. En France, toutes les données scientifiques, y compris la très récente étude conduite par l'ONCFS sur les oies, démontrent que cette migration débute fin janvier et que la chasse doit fermer au plus tard le 31 janvier. Pourtant, les chasseurs ne cessent de réclamer un report de la fermeture et lorsqu'ils n'obtiennent pas satisfaction, ils font pression auprès des élus et des pouvoirs publics afin de pouvoir braconner en toute impunité !

FNE se bat depuis plus de trente ans pour faire respecter les périodes de tranquillité des oiseaux migrateurs. Aujourd'hui, elle prépare en lien avec ses associations membres une interpellation de la Commission européenne, dont elle rencontre des représentants la semaine prochaine, pour qu'une suite soit donnée à cette incitation à une pratique illégale.